

Nous ne pouvions avoir pour cela un meilleur guide que la Constitution même, avec elle nous nous sommes regardés dans notre assemblée, comme si nous eussions eu l'honneur d'avoir le Souverain Pontife à notre tête, & de prononcer un même jugement avec sa Sainteté.

Nous avons donc reconnu dans la Constitution, avec une extrême joye, la Doctrine de l'Eglise, & nous l'avons acceptée avec soumission & respect. Nous avons condamné le Livre des Reflections Morales sur le nouveau Testament, & les cent une propositions qui en ont été extraites, de la maniere avec les mêmes qualifications que sa Sainteté a employées dans sa Bulle. Il ne nous reste à présent qu'à en procurer une sincere exécution dans nos Diocèses.

Nous avons estimé devoir faire pour cela une Instruction Pastorale, qui pût faciliter aux fideles, auxquels nous sommes redevables du dépôt de la Foi, qui nous est confié, l'intelligence de la Bulle, & les prémunir contre les mauvaises interpretations, par lesquelles des gens mal-intentionnez tâchent d'en obscurcir le vrai sens: Nous en avons déjà vu les effets par le grand nombre de Libelles, qu'on n'a cessé de répandre depuis le commencement de l'Assemblée.

Cette instruction uniforme, dont nous devons tous nous servir, fera partie de notre Procès Verbal, & elle y sera pour nous un monument éternel de notre amour pour l'unité, & pour la conservation de la verité.

Nous l'annoncerons ainsi à nos peuples, chacun dans notre Diocese, en y publiant la Constitution, comme n'ayant tous qu'un
même